

Au niveau des recettes (fonctionnement) : Depuis la prescription de la révision du SCOTERS, nous sollicitons un soutien financier de l'Etat dans le cadre de la DGD (Dotation générale de décentralisation). Ce soutien est versé à 3 étapes : la prescription de la révision, le PADD et à l'arrêt. Le syndicat mixte a reçu 48 000€ en 2018, recevra 38 000 € en 2019 et pourrait recevoir 30 000 € en 2020.

La contribution à l'ADEUS sera de 150 000 € pour 2020. 75 000 € seront inscrits au budget primitif en fonctionnement. Après le vote du compte administratif et la reprise des résultats comptables, le solde (75 000 €) sera inscrit au budget supplémentaire en investissement.

Les charges de gestion courante : L'étude friches étant terminée, les charges de gestion courante seront en baisse de 20 000 € par rapport à 2019. En 2020, il est prévu une enveloppe de 26 000 € pour des études complémentaires dans le cadre de la révision.

Les charges de personnel seront stables en 2020. Une dépense de 175 000 € sera budgétée au BP.

La dotation aux amortissements pour l'année 2020 est de 36 000 €.

L'amortissement des dépenses est une opération d'ordre, inscrite en dépenses dans la section de fonctionnement et en recettes dans la section d'investissement du budget.

Les durées d'amortissement, par bien ou par catégorie conformément à l'instruction M14 ont été fixées par délibération du comité syndical.

Les durées en vigueur pour le budget du syndicat mixte sont les suivantes :

Pour les immobilisations incorporelles

- Logiciels bureautiques 2 ans
- Autres applicatifs informatiques 5 ans
- Frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L121-7 du code de l'urbanisme 10 ans
- Frais d'études autres 5 ans

Pour les immobilisations corporelles

- Voiture 5 ans
- Mobilier 10 ans
- Matériel de bureau électrique ou électronique 5 ans
- Matériel informatique 2 ans

Les immobilisations d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 750 €, quelle que soit leur nature, s'amortissent en un an.

Les principaux postes, en dépenses et en recettes, de la proposition budgétaire pour l'exercice 2020, sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

	Projet de DOB 2020
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Coût du personnel	175 000 €
Gestion courante et autres charges	86 609 €
Études ADEUS et autres charges de gestion courantes	75 010 €
Charges exceptionnelles	1 000 €
Dotations aux amortissements	36 000 €
TOTAL	373 619 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Actions de mise en œuvre du SCOTERS, études et licences	35 850 €
Matériel et mobilier	2 000 €
TOTAL	37 850 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Participation des membres (<i>Eurométropole pour 80% et ComCom pour 20%</i>)	343 619 €
Etat (dans le cadre de la DGD)	30 000 €
TOTAL	373 619 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Amortissements	36 000 €
FCTVA	1 850 €
TOTAL	37 850 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	373 619 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	37 850 €
TOTAL DEPENSES	411 469 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	373 619 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	37 850 €
TOTAL RECETTES	411 469 €

Le budget primitif sera adopté en comité syndical du 13 décembre 2019, sur la base du DOB.

Le budget supplémentaire, adopté avant le 30 juin 2020 après le vote du compte administratif, permettra d'abonder le budget.

A noter : prévision de la situation comptable du syndicat à long terme, sur la base du fonctionnement actuel

- Recettes : les contributions des membres, qui représentent l'essentiel des recettes du syndicat, n'ont pas augmenté depuis l'approbation du SCOTERS (400 000 à 410 000 € au total avant 2017), ni en période de mise en œuvre, ni pour la révision engagée.
L'enveloppe globale a même diminué avec le départ de certains membres en 2017 (-70 000 €).
Les autres recettes, telles que les aides de l'État, sont ponctuelles.
- Dépenses : Les frais de fonctionnement sont stables depuis plusieurs années (dont la moitié de la

cotisation à l'ADEUS).

Le solde d'investissement a longtemps été très élevé. Depuis 2017, le syndicat mixte puise chaque année 75 000 € en investissement pour la cotisation à l'ADEUS, à la demande du trésorier.

Les amortissements, liés aux frais d'investissements, augmentent chaque année.

A ce rythme, en fin de période de révision, en 2024, le syndicat mixte aura épuisé ses réserves.

Variables d'ajustement :

- augmentation des cotisations des membres (à partir de quand, et combien ?)
- renégociation à la baisse de la cotisation du SM à l'ADEUS (après 2022)

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes et les établissements publics de 3 500 habitants et plus doivent organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif.

Vu le rapport présenté par le Président à l'appui du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2020 ;

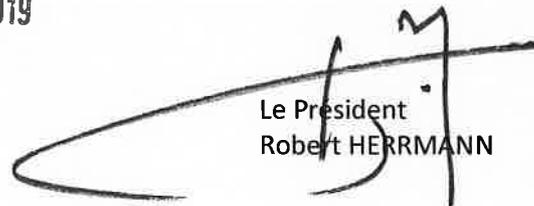
Le comité syndical constate avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2020.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 29 OCT. 2019

La publication le 29 OCT. 2019

Strasbourg, le 29 OCT. 2019


Le Président
Robert HERRMANN

